



RSA - obligations en tant qu'autoentrepreneur

Par **Syndi D.**, le **30/04/2018** à **00:00**

[s]Bonjour,[/s]

on dit toujours Bonjour en arrivant quelque part, non ?

Je suis autoentrepreneur depuis août 2016 et je reçois 400 euros de RSA par mois. Je suis soumis à une pression indirecte de la part de l'assistante sociale qui agit comme intermédiaire de la CAF pour accepter des CDD et des postes à temps partiel pour augmenter mes revenus et sortir définitivement du système de RSA, alors que je souhaite me consacrer à 100% au développement de mon activité et augmenter régulièrement mon chiffre d'affaire.

Est-ce que le refus de chercher un emploi peut être un motif pour la suspension du RSA ?

Puis-je faire valoir mes droits à continuer de toucher le RSA tant que mon chiffre d'affaire ne dépasse pas un montant que ne me donnerait plus droit à aucune aide sociale ?

Je vous remercie par avance.